

LIMITES DU DISTRICT DE MONT-SAINTE-GENEVIEVE – XVIII^e s.

A la faveur de ses nombreuses recherches sur les forges de Grignart à Sars-la-Buissière, notre dévoué sociétaire **Albert Meunier** a découvert dans un registre de l'administration des Finances¹³ des Pays-Bas autrichiens, un plan couvrant la région située au nord de la Sambre, de Thuin à Labuissière jusqu'à Anderlues et Vellereille-les-Brayeux.

Cette région appartenait alors, en partie à la Principauté épiscopale de Liège, et le reste au Hainaut des Pays-Bas autrichiens. Le but était de traquer la contrebande qui se faisait entre ces deux régions. Des bureaux de douane figurent sur le plan.

Contrairement à l'habitude, celui-ci met au sommet de la feuille la partie sud, donc la Sambre.

Cela date de l'époque de l'Impératrice Marie-Thérèse (1740-1780). Le cartulaire 35, qui contient un inventaire des archives de l'abbaye de Lobbes de 1758 (Archives de l'Etat à Mons), signale : *en 1753 abornement du grand bois de Fontaine et (nda : de) ceux du monastère de Lobbes, Fontaine-l'Evêque prolongeait sa seigneurie sur Anderlues et Mont-Sainte-Geneviève.*

FONTAINE-L'EVEQUE

Comme Fontaine-l'Evêque n'était représentée ni aux Etats de Hainaut ni à ceux de la Principauté, elle n'était assujettie aux impositions territoriales d'aucune des deux autorités. Bref, la ville jouit d'une sorte d'indépendance jusqu'en 1757 année où le gouvernement autrichien fit prendre possession de la ville par ses troupes : il estimait qu'il était

¹³ Registre du Conseil des Finances 4385 – Archives Générales du Royaume.

temps de mettre fin à ce régime de faveur et aux contestations dont la ville faisait l'objet entre le Hainaut et Liège depuis 1353 !

FERRARIS

En 1769, le général comte de Ferraris proposa de réaliser une carte topographique des Pays-Bas autrichiens (il ne s'agit pas du plan évoqué ci-dessus mais bien des cartes FERRARIS). En 1775, les relevés sont terminés, la carte sortira en 1777.

DESCRIPTION DU PLAN

Voici les informations qui figurent au sommet de la carte (les caractères en gras et les espacements ont été ajoutés pour faciliter la lecture. L'orthographe a été respectée) :

Midi

Echelle d'une lieue

Indication de limites du district de Ste Geneviève.

*Celui de Merbe Ste Marie commençant à un amas d'eau dit le **vivier de l'abbaye** où finit celui d'Anderlues et finissant à l'entrée de la Bussière, dépt de Chimay. La limite d'Anderlues vient finir par un fossé du levant au couchant vers le haut du vivier de l'abbaye.*

Il y a deux bornes dans le lis de ce vivier à environ deux toises (nda : 1 m 949) de sa rive : l'une vis-à-vis du bout du fossé et l'autre près de la digue en même ligne de ces deux bornes. Il y a une autre au bas du talus de cette digue du côté opposé au vivier mentionné, il y a aussi une à l'autre bout de cette digue, sur lesquelles bornes ainsi que sur celles dont il sera parlé ci-après il y a un "f" gravé du côté des terres

de S.M. (nda : Sa majesté) qui signifie fontaine-l'Evêque ; et du côté des terres de Liège il y a un "L" qui signifie Lobbès.

Immédiatement dessous cette digue désignée par un A au plan ci-dessous, il y a un **autre vivier** qui prend sa direction vers le midi et qui ensuite tourne vers le couchant depuis la digue jusqu'à la lettre B, où il paraît qu'il prend sa source d'un terrain marécageux il y a environs six-cent cinquante pie(d)s communs en suivant la courbe intérieure, à laquelle la séparation des terres de Sa M(ajesté), d'avec celles de Liège est marqué par dix bornes distantes l'une de l'autre de 60 à 80 pies, alors il y a une espèce de sentier qui continue la direction que les dernières de ces bornes et qui aboutit à un petit marais marqué C, environ 950 pieds de la lettre B.

Dans cette distance la limite est marquée par 16 bornes le long de ce sentier. De ce marais il n'y a plus que 230 pies jusqu'au ruisseau dit le ry de rabion. La limite est marquée par cinq bornes de ce marais au ry de Rabion où il s'écoule. De là le ry de Rabion fait la limite jusqu'à la **sambre**, et de la Sambre jusqu'à la **Buissière**.

TOPONYMES INDIQUES SUR LE PLAN

Coin supérieur droit : La Buissière. Grineul ou Grignart fourneau où la Sambre est guéable. Sars-la-Buissière. Bosquet.

Coin supérieur gauche vers droite : Tuhin. Lobbes. la Sambre limite. Très petit ruisseau. Bienne-le-Happart. Sentier.

Ligne suivante : Terres de Liège. La Gargotte cabaret. Ry de Rabion limite. Cense du Fostiau.

Ligne suivante : Bois de Lobbes. Viviers de l'Abbaye. Ste Geneviève Bureau (nda : de douane). Le Rendez-vous. Merbe Ste Marie. De Merbes-Château. Corps de garde.

Ligne suivante : Bois de Fontaine-l'Evêque. De Lobbes à Binche. Sentiers des environs d'Anderlues. Idem. Flache du ry. Château de Loges. Hameau d'ansuelle. Du hameau d'ansuelle à Lobbes. D'Anderlues à Ste Geneviève. Chemin de cent pieds. Beuvrennes. Bois le Comte. Bois de Bonne-Espérance. Chemin de Binche à la Buissière. Château de Bonne Espérance. Etang. Corps de garde (au sud de) Vellereille-le-Briex cense (entre Buvrinnes et Vellereille-les-Brayeux).

MESURES

Pied = 30 cm. Lieue = 5 km.

Arthur WERION.

Deux toises de sa rive. L'une vlt à vir du bout du fosse et l'autre pres de la crque, un memo ryne...
 de cette digue du côté opposé au Vivier mentionné, il y a aussi une à l'autre bout de cette digue, sur lesquel les bornes n° 1 si que sur celle de...
 il sera parlé ci après, il y a un fossé gravé du côté de la rive de St. M. qui signifie fontaine l'istaque, et du côté de la rive de St. M. il y a un fossé qui...
 signifie Lobber.

Immédiatement de pour cette digue, désignée par un A sur plan ci-dessous, il y a un autre vivier qui prend sa direction vers le midi et qui ensuite tourne vers le couchant. Depuis la digue jusqu'à la lettre B, on il paraît qu'il prend sa source d'un terrain marécageux, il y a environ six cent cinquante pie commun en faisant la forme intérieure à laquelle la séparation des terres de St. M. d'avec celle de l'église est marquée par dix bornes distantes l'une de l'autre de 60 à 80 pie, alors il y a une espèce de sentier qui continue la direction que les bornes et qui aboutit à un petit marais marqué C, environ 930 pie de la lettre B. Dans cette distance la limite est marquée par 16 bornes le long de ce sentier. De ce marais il n'y a plus que 230 pie jusqu'au niveau dit le ry de Halion. la limite est marquée par cinq bornes de ce marais au ry de Halion où l'écoule. De la le ry de Halion fait la limite jusqu'à la fambre, et de la fambre jusqu'à la Buisière.

